

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

SEANCE DU 22.06.2011

L'an deux mille onze et le lundi vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Madame : J. DELEUZE -

Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – G. MERCA –
R. QUENTIN – C. ANDRE – L. CHALVET –
JM TARDIF

Absents : *Excusés : Mme Danielle COMBALUZIER, qui donne pouvoir à Jean-François BORIE, Maire et Mr Jean-Paul ROGIER*

Non excusée : Marie-Danielle ESPENEL

Secrétaire de séance : Mr Régis QUENTIN

Date de la convocation :
10.06.2011

Date d'affichage :
22.06.2011

Objet de la délibération :

**AUTORISATION AU MAIRE
A SIGNER LA CONVENTION
ENTRE LA COMMUNE ET LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE JALES
DANS LE CADRE D' ACTIONS
MENEES PAR LE CENTRE DE
LOISIRS « LES BALLADINS »
AUPRES DES ENFANTS DE
BEAULIEU**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la Mairie de BEAULIEU et la Communauté de Communes Pays de Jalès dans le cadre d'actions menées par le centre de loisirs « Les Balladins » auprès des enfants de la commune de BEAULIEU. Cette convention a pour objet de définir les conditions de partenariat financier entre la communauté de communes Pays de Jalès et la Mairie de BEAULIEU dans le cadre d'actions menées par le Centre de Loisirs « Les Balladins » auprès des enfants de BEAULIEU.

Pour chaque enfant par jour de fréquentation, la commune de BEAULIEU verse une participation financière à la communauté de communes Pays de Jalès. Cette participation représente la différence de tarification faite entre un enfant de la communauté de communes Pays de Jalès et un enfant de l'extérieur, comme BEAULIEU.

Cette convention s'applique pour l'année 2011. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction et révoquable à tout moment.

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le 22.06.2011

Le Maire,
J.F BORIE,

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pays de Jalès dans le cadre du centre de loisirs « Les Balladins » et la Mairie de BEAULIEU pour l'accueil des enfants de la commune de BEAULIEU ;

- S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à ce partenariat financier au Budget 2011.

Certifié conforme,
Le Maire,
JF BORIE